

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Modification des raccordements hydrauliques de la chaufferie et du réseau de chaleur urbain de l'espace aquatique d'Aquadel »

Décision D-2023-286

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28/12/2022 prorogeant jusqu'au 31/12/2024 le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence à 100 000 euros pour les marchés de travaux.
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Considérant** la mise en concurrence entre quatre prestataires.

### DECIDE

**ARTICLE 1:** d'attribuer le marché concernant la « modification des raccordements hydrauliques de la chaufferie sur le réseau de chaleur urbain de l'espace aquatique Aquadel » comme suit :

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>DALKIA</b> <b>Centre opérationnel Poitou- Charentes</b>  <b>Zi Pointe à Miteau</b> <b>Rue de la Garenne</b> <b>CS 50035</b> <b>86001 POITIERS</b>  <b>Siret 456 500 537 06585</b>	<b>49 013.34 € HT</b>	<b>58 816.01 € TTC</b>

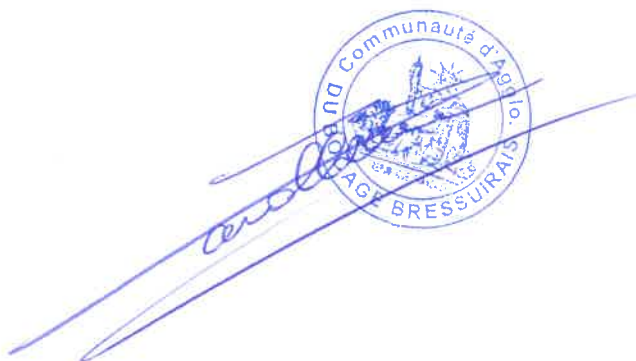
**ARTICLE 2** : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **19 DEC. 2023**

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté d'Agglomération du Pays Bressuirais" around the perimeter and a central emblem featuring a castle and a sun.

Transmis en préfecture le ..... **19 DEC. 2023** .....

Notifié ou publié le ..... **19 DEC. 2023** .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.